



16/09/2021

PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DES CLUBS DE L'OISE DU SAMEDI 26 JUIN 2021 A JAUX

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

A.S. ALLONNE, F.C. AMBLAINVILLE SANDRICOURT, U.S. ANDEVILLE, A.S. ANGICOURT, F.C. D'ANGY, ANSAUVILLERS SPORTING CLUB, U.S. ATTICHY, A.S. AUNEUIL, U.S. BALAGNY ST EPIN, U.S. BAUGY MONCHY HUMIERES, A.S. BEAUVAIS OISE, ASPTT BEAUVAIS, F.C. ST JUST DES MARAIS, BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX, FOOTBALL CLUB BELLOVAQUES, F.C. DE BETHISY, U. S. DE BEUVRAIGNES, U.S. BONNEUIL EN VALOIS, ALERTE S. BORNEL, U.S. BRETEUIL, U.S. BREUIL LE SEC, A.S. BRUNVILLERS LA MOTTE, J.S. BULLES, O.C. DE BURY, R.C. CAMPREMY, CANLY FOOTBALL CLUB, F.C. DE CARLEPONT, F.C. CAUFFRY, F.C. CHAMBLY OISE, U.S. DE CHANTILLY, C.S. CHAUMONT EN VEXIN, U. S.CHEVRIERES GRANDFRESNOY, F. C. DE CHIRY OURSCAMP, U.S. CHOISY AU BAC, U.S. CIRES LES MELLO, F.C. CLAIROIX, ENT.S. DE COMPIEGNE, A.F.C. COMPIEGNE, F.C. GENERATION ESPOIR CLOS DES ROSES COMPIEGNE, A.S. COYE LA FORET, A. DES ANTILLAIS CREIL, A. DES F.C. DE CREIL, U.S. CREPY EN VALOIS, A.S. ELINCOURT, F. C. ESCHES FOSSEUSE, U.S. ESTREES ST DENIS, U. S. ETOUY AGNETZ, A. S. FEUQUIERES FOOTBALL, U.S. FROISSY, FOOTBALL CLUB DE GOLANCOURT, U.S. GOUVIEUX, GRANDVILLIERS A.C., F.C. GUIGNECOURT, J.S. GUISCARD, C.S. HAUDIVILLERS, A.S. HERCHIES TROISSEREUX FOOTBALL, JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN, A.S. LA NEUVILLE EN HEZ, F. C. LA NEUVILLE ROY, A.S. LA NEUVILLE S/OUDEUIL, AM.J. LABOISSIERE EN THELLE, FC LAGNY PLESSIS, AM.S. LAIGNEVILLE, U.S. LAMORLAYE, S.C. LAMOTTE BREUIL, U.S. LASSIGNY, FOOTBALL CLUB COUDRAY, UNION SPORTIVE LE PAYS DU VALOIS, U.S. PLESSIS BRION, F.C. LIANCOURT CLERMONT, U.S. LIEUVILLERS, F.C. LONGUEIL ANNEL, UNION SPORTIVE DES DEUX VALLEES, A. S. RACING CLUB DE LORMAISON, UNION SPORTIVE MACHEMONT, A. S. DE MAIGNELAY MONTIGNY, U.S. MARGNY LES COMPIEGNE, U.S. MARSEILLE EN BEAUVAISIS, U.S. MERU SANDRICOURT, J.S. MOLIENS, STANDARD F. C. DE MONTATAIRE, A.S. MONTMACQ, A.S.C. VAL D'AUTOMNE MORIENVAL, U.S. MOUY, F.C. MUIRANCOURT, U.S. NANTEUIL F.C., F.C. NEUILLY CAMBRONNE, U.S. NOGENT, A. S. CHEMINOTS DE CREIL NOGENT, F.C. NOINTEL, A.S. NOYERS ST MARTIN, ET. S. ORMOY DUVY, A.S. PLAILLY, UNION SPORTIVE PONT L'EVEQUE, U.S. PONT STE MAXENCE, A.S. PONTPOINT, ET.S. REMY, ST. RESSONS S/MATZ, U.S. RIBECOURT, A.S. ROCHY CONDE, A.S. DU MULTIEN, F.C. RURAVILLE, FOOTBALL CLUB SALENCY, U.S. MUNICIPALE SENLIS, AM.S. SILLY LE LONG, F.C. FONTAINETTES ST AUBIN, U.S.R. SAINT CREPIN IBOUVILLERS, S.C. ST JUST EN CHAUSSEE, U.S.ENT. ST LEU D'ESSERENT, F.C. ST PAUL, A.S ST REMY EN L'EAU, AM.S. ST SAUVEUR, F.C. ST Sulpice, U.S. STE GENEVIEVE, J.S. THIEUX, A.S. THOUROTTE, F.C. TILLE, AM.S. TRACY LE MONT, TRICOT O.S., CERC.A. VENETTE, UNION SPORTIVE DE VERBERIE, A.S. VERDEREL LES SAUQUEUSE, A.S. VERNEUIL EN HALATTE, ET. CLUB DE VILLERS / BAILLEUL, ET. S. C. DE WAVIGNIES.

193 clubs au total : 102 clubs présents ou représentés, 91 clubs absents.

Total des voix des clubs : 1112 voix, 655 voix présentes ou représentées. Quorum atteint.

Majorité : 328 voix



Approbation du P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire dématérialisée du 4 décembre 2020.

Procès-verbal adopté

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modifications aux textes fédéraux adoptées lors de l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021

MODIFICATIONS DES STATUTS DU D.O.F. *Ancien*

texte

12.5 Fonctionnement

12.5.1 Convocation

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président du District, à la demande du Comité de Direction ou par le quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix.

Les membres de l'Assemblée Générale sont convoqués individuellement, par voie postale ou électronique, quinze (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée et reçoivent dans le même délai l'ordre du jour, ainsi que tous les documents s'y référant (ou l'accès pour consulter en ligne lesdits documents).

ASSEMBLEE GENERALE DEMATERIALISEE

Nouveau texte

12.5 Fonctionnement

12.5.1 Convocation

[...]

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

[Choisir l'une des deux options ci-après si les statuts autorisent, lors d'une A.G. physique, le fait de donner pouvoir à un autre club. En revanche, si cela est interdit, aucune des deux options n'est à intégrer]



Option A : Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

Option B : Lors d'une A.G. dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.

Vœu adopté avec l'option B

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Pourquoi Compiègne ?

Tout d'abord vous remercier pour votre présence mais aussi nous excuser de n'autoriser qu'une personne par club ; règles sanitaires obligent.

Le lieu : Initialement prévu à l'empreinte du Crédit Agricole de Beauvais, les dispositions préfectorales n'autorisant qu'une jauge à 100 personnes rendait impossible ce lieu ; alors il nous fallait trouver un autre lieu, pas aisé car les élections régionales ne permettaient pas d'avoir une salle répondant aux règles sanitaires. Fort heureusement, Notre ami Yvon Delarue très impliqué dans la ville de Compiègne nous a trouvé la solution avec le cinéma Majestic.

Pourquoi cette AG ?

Le monde du Football même en temps de saison blanche évolue !

Lors des AG de la F.F.F et L.F.A, des modifications sur les textes règlementaires ont été voté que ce soit pour les statuts, que ce soit sur les règlements généraux. De même, de nombreux vœux ont été émis par les clubs. Enfin, il nous paraissait important également de vous présenter les aides financières des saisons 2019/2020 et 2021/2022 l'accompagnement des clubs, ses référents et pour terminer évoquer le contrat civique. Une AG riche d'informations et d'échanges.

La COVID 19

Une saison blanche pour les compétitions et une saison noire pour le monde du football sous tous ses aspects.

Nous avons tenté tout au long des confinements de vous informer mais rien ne fut réellement facile car les informations tardaient, étaient parfois confuses, changeantes et notre responsabilité était engagée à ne vous transmettre que des informations viables. Certes, les clubs avaient cette impression d'être délaissés et pourtant nous avons continuellement travaillé par de nombreuses visio avec les instances supérieures, notre bureau et le comité de direction afin d'être en permanence réactif aux besoins des clubs. Notre souvenir et notre respect

La COVID 19 restera pour vous tous, pour vos proches, vos amis, vos connaissances ainsi que les anonymes une pandémie qui restera gravée dans nos mémoires.



J'aimerais partager avec vous tous une minute d'applaudissements pour ceux qui nous ont quitté à jamais et aussi pour tous ceux qui ont œuvré dans tous les domaines afin de nous permettre de vivre au quotidien.

Soyez-en remerciés chaleureusement

Le vivre ensemble

Le vivre ensemble, c'est partager nos valeurs, c'est travailler ensemble, c'est évoluer, innover, être tolérant, c'est aussi mutualiser.

Mutualiser, c'est avancer plus efficacement ensemble. Les élections régionales de notre Ligue ont démontré que le rapprochement des 7 districts avec la Ligue permet à l'ensemble des parties de confronter les idées, de dialoguer dans un contexte amical, de s'entendre, de chercher les bonnes solutions. La bonne entente est synonyme de progression. Le monde du football ne permet plus à mon sens de rester isolé. Il nous faudra aussi sortir de nos territoires pour plus d'efficacité, faire valoir nos idées et s'enrichir des autres. Gérer le football, c'est amener ses connaissances, sa compétence, c'est aussi le servir et non y venir pour travailler son égo et y faire sa carrière ; c'est aussi respecter le travail des autres dans un contexte de bénévolat. Il nous faut nous diriger vers la performance, faire preuve d'imagination, de création.

Et Demain ?

Quelles sont nos priorités, vos priorités ?

Retrouver une vie de club avec toutes ses sensations, retrouver les licenciés, les convaincre de revenir, leur donner l'envie. Pour votre information, votre district a perdu plus de 4100 licenciés soit plus de 12% alors que la moyenne de la Ligue est de 8% ; c'est énorme et ensemble il nous faut les retrouver. Un petit coup de pouce de l'EURO 2020 avec notre sélection nationale serait apprécié. Retrouver aussi la proximité, nos référents seront là pour vous aider

Redynamiser notre football faire avancer les nouvelles pratiques, développer le futsal jeune ainsi que la féminisation, étendre la formation tous azimut, recruter et fidéliser le corps arbitral, reprendre les projets en attente : frais d'arbitrage, carton blanc, licence à points ; certes, il faudra un peu de temps car il n'est pas aisé de sortir de la léthargie provoquée par la COVID

Nous avons aujourd'hui un contrat en alternance : Marceau qui fait un travail exceptionnel dans les missions qui lui sont confiées par son tuteur Damien; à compter de fin août , nous avons signé un nouveau contrat dans la communication pour trois ans avec Louise ; la communication est un rouage essentiel dans la proximité avec les institutions, les clubs, la recherche de partenaires commerciaux.

Les interventions

Dans l'ordre du jour, plusieurs membres de commission interviendront dans différents domaines

- ✓ L'aide financière aux clubs
- ✓ L'aide d'accompagnement aux clubs
- ✓ Les mises à jour des compétitions
- ✓ Les règlements
- ✓ Les vœux



✓ Le contrat civique

Merci à tous

Je terminerai par un message d'apaisement et de tolérance.

Les diverses élections de la F.F.F, de la L.F.A et de la Ligue nous ont amené à travailler différemment, revoir nos méthodes de travail inadaptées, redonner la parole aux clubs, réviser les procédures, réadapter notre football à la réalité du moment, démocratiser notre vision de l'avenir.

Seulement, tout cela se résume à un travail en profondeur qui prend du temps et notamment à la Ligue : renouvellement des commissions, modification de la politique de gestion (personnel, ETR, Arbitres et beaucoup d'autres points.)

Notre Président de Ligue, Cédric abat un travail considérable tout en étant encore en activité et pourtant il est présent et a pris à bras le corps sa mission. Ce qui requiert de notre part de tenter de comprendre qu'il faut du temps, ne pas foncer sans y apporter un temps de réflexion, collecter les avis, répondre aux attentes. Alors s'il vous plaît, un peu de patience et de tolérance sont nécessaires. Les vacances se profilent à l'horizon ; de notre côté Juillet et Août seront l'opportunité de rester présents sur les terrains.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes vacances et laisse la place à mes collègues.

VŒUX DU D.O.F. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES SAISON 2021-2022

Les textes, soumis au vote des clubs lors de cette assemblée générale, ont été modifiés et/ou créés afin de se conformer aux différents autres textes ayant été préalablement votés par les clubs lors des assemblées générales suivantes :

- ✓ AG du District Oise de Football de décembre 2020,
- ✓ AG de la Ligue des Hauts de France de janvier 2021,
- ✓ AG de la fédération Française de Football de mars 2021,
- ✓ AG de la fédération Française de Football de juin 2021,
- ✓ AG de la Ligue des Hauts de France de juin 2021 (ajournée le 19 et reportée au 30 juin),

Mais, aussi, du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football par ces décisions du :

- ✓ 24 mars 2021, arrêtant définitivement la saison 2020-2021 et la déclarant « blanche »,
- ✓ 06 mai 2021 sur les effets de la saison blanche ainsi que les modalités de reprise des compétitions pour la saison 2021-2022.

La décision la plus importante sur les textes présentés ce jour est celle du procès-verbal du 6 mai 2021 émis par le Comité Exécutif de la Fédération qui précise : « La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la



même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021. »

L'assemblée Générale des clubs du DOF du 4 décembre 2020 ayant validé les règlements des championnats seniors 2020-2021 ainsi que 2021-2022 et au-delà, il faut donc procéder aux étapes suivantes :

- ✓ Glissement du règlement saison 2020-2021 vers la saison 2021-2022,
- ✓ Glissement du règlement saison 2021-2022 et au-delà vers les saisons 2022-2023 et au-delà.

La même assemblée Générale des clubs du DOF du 4 décembre 2020 ayant validé les règlements des championnats jeunes à 11 de la saison 2020-2021 et au-delà, il faut considérer que la saison blanche de 2020-2021 sera sans effet réglementaire.

En effet, les équipes de jeunes à 11 engagées en championnats U14, U15, U16, U17 et U18 disputent préalablement un brassage « échiquier » afin de déterminer les deux ou trois niveaux de pratique de chaque catégorie.

Cependant, la règle de glissement générationnel annuel se heurte cette saison au cas des 48 équipes U14 devant évoluer en Ligue, pour lesquelles aucun championnat U13 (saison 2020-2021) n'a pu déterminer aucun accédant.

Aussi, la proposition du Conseil de Ligue de créer un Championnat Ligue U14 saison 2021-2022, géré par la Ligue mais joué à l'échelle des sept districts, permettant d'extraire 48 clubs appelés à accéder au championnat U15-R2 saison 2022-2023 a nécessairement un impact sur notre district et sur nos textes. Cela vous sera expliqué plus loin et plus en détail.

Les obligations des clubs seniors masculins en matière d'équipes de jeunes ont été modifiées lors de l'assemblée Générale de la Ligue en Janvier 2021. Dorénavant, les équipes fanions Seniors évoluant en Championnat D1 devront disposer de :

- Deux équipes Seniors (l'équipe fanion et une réserve),
- Deux équipes de Jeunes dont, au moins une évoluant à onze.

L'article 16 du règlement des championnats seniors herbe a été modifié en ce sens.

La dénomination et classification des installations sportives ont été modifiées. Les terrains sont dorénavant normés de T1 à T7.

Afin de ne léser aucun club, ni aucune équipe, l'article 2 du règlement général du football pratiqué à 11 a été modifié de manière à appliquer la classification la plus adéquate pour pouvoir pratiquer dans une division. Exemple T5 minimum pour évoluer en D1 intégrant ainsi les deux anciennes normes N4 et N5.



Les joueuses de catégorie U16F sont dorénavant autorisées à pratiquer en U15 masculins. Le règlement général du football pratiqué à 11 a été modifié (Articles 25 et 26).

L'article 29 bis du même règlement a été revu de manière à intégrer la catégorie U17 District dans les limitations de participation.

Enfin, les articles 39 bis et ter des règlements généraux de la Fédération Française de Football ont été révisés de façon à clarifier les règles et obligations pour les équipes évoluant en entente (39 bis), ainsi que les groupements de clubs.

Ces clarifications ont été reportées dans l'article 16 du règlement particulier du District Oise de Football.

La règle de détermination du classement en cas de place vacante à l'accession comme à la rétrogradation a été révisée (abandonnant le calcul des points sur un mini classement avec cinq autres équipes du groupe) au profit de la règle suivante :

« Il sera tenu compte pour départager les équipes du nombre suivant :

a - Place obtenue au classement final du groupe, b - Nombre de points obtenus sur la totalité du championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes).

Si l'égalité persiste, il sera tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- ✓ du goal-average général (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- ✓ du plus grand nombre de buts marqués (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes),
- ✓ du plus petit nombre d'exclusions reçues sur les rencontres de championnat (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes), d - du plus petit nombre d'avertissements sur ces mêmes rencontres (divisé par le nombre de matchs joués si celui-ci est différent entre les équipes). »

Les textes de la Ligue des Hauts de France, initialement soumis au vote des clubs le 19 juin 2021 et repoussés au 30 juin 2021, introduisent l'abandon de la règle des deux niveaux d'écart pour les catégories seniors masculins et féminins, au profit du texte suivant de l'article 64 du règlement particulier de la Ligue :

« 1 – En championnat de ligue, une équipe peut participer à la division immédiatement inférieure à celle où se trouve l'équipe de son club de niveau supérieur.

6 – Dans les compétitions seniors gérées par la ligue, ne peuvent participer que 2 équipes d'un même club.»

Les textes du règlement des championnats seniors 2021-2022 ainsi que 2022-2023 et au-delà prennent en compte cette modification dans leurs articles 1, 12-1 et 12-2. La Commission attire votre attention que l'adoption éventuelle de ce texte lors de notre assemblée générale sera dès lors soumise à l'adoption du règlement particulier de la LFHF le 30 juin prochain.



Comme évoqué précédemment, les textes de la Ligue des Hauts de France, initialement soumis au vote des clubs le 19 juin 2021 et repoussés au 30 juin 2021, introduisent la création d'un championnat U14, pour cette saison uniquement, géré par la Ligue et joué à l'échelle des sept districts afin de déterminer les 48 équipes de niveau D1 amenées à accéder en U15 Ligue la saison prochaine.

En conséquence, la Commission des Jeunes a établi un règlement particulier pour les U14 du DOF permettant de répondre aux contingences de la Ligue.

Les clubs engagent une équipe en U14. Sur la base d'un cahier des charges de 5 items établissant un classement, les 10 premières équipes intégreront le Championnat U14-D1 duquel sortiront les six équipes de l'Oise accédant en U15 Ligue la saison prochaine. Les équipes restantes joueront, fonction de leur nombre, soit un brassage puis un championnat de niveau D2 et D3, ou directement un championnat de niveau D2.

L'article 4 bis du règlement des Championnats Jeunes à 11 a été créé afin de répondre à un maximum de cas de figure.

La Commission attire votre attention que l'adoption éventuelle de ce texte lors de notre assemblée générale sera dès lors soumise à l'adoption du règlement particulier de la LFHF le 30 juin prochain.

Les vœux concernant les textes parus au préalable sur le site du District sont adoptés

VŒU DE L'US NOGENT

Frais d'arbitrages prélevés sur les comptes clubs

Monsieur le Président,

Je souhaiterais au nom du Comité Directeur de l'US NOGENT, soumettre un vœu lors de la prochaine Assemblée Générale du District. Je rencontre en tant que trésorier des difficultés croissantes pour le paiement des arbitrages (problèmes internes mais aussi fiches de frais inappropriées). Ne serait-il pas envisageable que les règlements se fassent, pour toutes les catégories, par prélèvement sur le compte des clubs comme cela est déjà le cas au niveau de la Ligue pour les seniors ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette requête et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

V. MAUMENE, Trésorier de l'US NOGENT

Avis du DOF sur le vœu de l'US NOGENT.

Le Comité de Direction émet un avis favorable sur ce vœu, mais y apporte quelques informations sur sa mise en place s'il était adopté par l'assemblée générale.

Nécessité de cesser les zones géographiques et de passer au kilométrage réel pour les frais de déplacements du corps arbitral,

Mettre en place cette réforme au fur et à mesure. La première saison étant réservée au niveau D1, voire D2 avant d'être généralisée. Ce temps étant nécessaire à une bonne



mise en place et surtout une analyse et résolutions des éventuels écueils avant une mise en place généralisée,

Volonté de péréquations financières entre les clubs. Chaque club payant la même somme que les autres clubs évoluant au même niveau.

Vœu soumis au vote et adopté

VŒU DE L'AS NOAILLES CAUVIGNY

Vœu de l'AS NOAILLES CAUVIGNY sur la possibilité de jouer et arbitrer (à la touche) lors d'une même rencontre.

Vœu à l'attention de l'assemblée Générale du DOF.

Permettre à un joueur remplaçant de remplir la fonction d'Arbitre Assistant.

Nous sommes confrontés de plus en plus souvent au manque de dirigeants et d'arbitres assistants et c'est souvent la débrouille. Ce n'est un secret pour personne qu'en vétérans loisirs, un turn over est souvent utilisé et tout le monde est content mais ce n'est pas réglementaire. En D5 cela arrive aussi.

Pourquoi ne pas autoriser dans un cadre précis qui reste à définir l'autorisation pour les remplaçants/remplacés d'être arbitre assistant.

Cela se fait au Rugby et pas que pour les petits niveaux aussi je renouvelle mon vœu déjà déposé il y a quelques années et repoussé par le Comité Directeur et non pas par l'Assemblée Générale à savoir :

Permettre à un des remplaçants désignés au départ d'effectuer toute la première mi-temps la fonction d'arbitre assistant et à un autre joueur remplacé et désigné d'effectuer la deuxième mi-temps lui aussi la fonction d'arbitre assistant.

Cela aurait sans doute une valeur éducative des joueurs se rendant compte de la difficulté, et permettrait aux clubs en difficulté de proposer cela à leurs joueurs. Pour avoir échangé sur le sujet dans mon club avant de le proposer, j'ai reçu une adhésion collective le joueur étant remplaçant cela ne le gêne pas de courir le long de la ligne plutôt que d'être parfois frigorifié sur un banc. Bien sûr lorsque cette mesure sera appliquée j'ai aussi assuré aux joueurs que ce serait à tour de rôle et donc une fois dans l'année maximum donc cela leur va très bien.

Francis BERTRAND, Président de l'AS NOAILLES CAUVIGNY

Le Comité de Direction du DOF n'émet aucun avis sur ce vœu.

Cependant, il tient à préciser que les conditions d'applications, si le vœu est accepté par l'assemblée générale, seront les suivantes :

- ✓ Inscription en tant que joueurs sur la FMI des deux joueurs destinés à occuper un poste d'arbitre assistant durant la rencontre,
- ✓ Un seul et unique changement d'arbitre assistant sera possible par équipe pour toute la rencontre. Celui-ci pourra intervenir lors d'un arrêt de jeu à n'importe quel moment de la partie,
- ✓ Cette possibilité de permutation n'est offerte qu'à la seule division de D5 pour les Seniors à 11, ainsi qu'à tous les niveaux de « football loisir » qu'il soit pratiqué à 11 ou à 7.

Vœu soumis au vote et adopté



VŒU DE L'ES ORMOY DUVY

Mise en place du carton blanc

Monsieur,

Pour faire suite à votre dernier mail concernant l'assemblée du 26 juin 2021, j'aimerais poser un souhait : je souhaiterais que l'on puisse mettre en place le carton blanc, surtout pour la contestation arbitre. Ce souhait a déjà été évoqué verbalement. Ne peut-on pas le proposer à la Ligue afin que ce soit généralisé sur l'ensemble des Hauts de France, comme cela a été mis en place par la Ligue d'Aquitaine, par exemple.

Le Président : Dominique COMMERE

Le Comité de Direction du DOF émet un avis favorable à ce vœu.

Cependant, cette mise en place nécessitera la création d'un groupe de travail réunissant tous les acteurs de ces cas disciplinaires :

- ✓ . Dirigeants du District,
- ✓ . Dirigeants des Clubs,
- ✓ . Commission des éducateurs,
- ✓ . Commission des arbitres,

Afin de définir, tous ensemble, les modalités d'application, restrictions et tenter de déceler les éventuels écueils pouvant surgir avant le lancement officiel à l'horizon de la saison 2022-2023.

Vœu soumis au vote et adopté

DEMANDE DE L'AS ALLONNE

Demande d'aide financière pour les frais de mutation

L'AS ALLONNE demande à ce que le District Oise et son Comité de Direction intervienne auprès de la Ligue des Hauts de France afin d'obtenir une aide financière concernant le solde des mutations de la saison 2020/2021 officialisée « saison blanche » qui a déjà fait suite à la saison 2019/2020 inachevée.

Par conséquent, les joueurs mutations n'ont pu apporter leurs compétences afin de répondre à nos attentes sportives.

Nous connaissons à ce jour les difficultés financières d'une majorité des clubs de notre département et comptons sur votre Comité de Direction pour porter notre réclamation auprès de la LFHF.

Avis du Comité de Direction

Le Comité de Direction du DOF ne peut prendre en compte cette demande en tant que vœu pour l'assemblée générale, puisqu'elle ne concerne pas la modification ou la création d'un texte règlementaire, mais porte sur un cas de gestion en matières financières entre la Ligue des Hauts de France et ses clubs affiliés.



Commission des compétitions

Engagements pour la saison 2021-2022

Tous les engagements d'équipes, quelles que soient leurs catégories, sont déclarés et réalisés au travers de l'application Footclubs. En cas de problème sur cette procédure, adresser un courriel via l'adresse officielle sécurisée du club au secrétariat du district : secretariat@oise.fff.fr

Les dates limites d'engagements sont fixées comme suit :

- ✓ Seniors, Seniors féminines et vétérans loisirs : 19 juillet 2021,
- ✓ Seniors Futsal : 31 juillet 2021,
- ✓ Equipes de jeunes à 11 et football animation : 31 aouts 2021.

Calendrier Seniors

Décisions du Comité de Direction le 4 mai 2021 :

Les groupes de la saison 2020-2021 sont reproduits sur la saison 2021-2022. Par contre, le calendrier sera révisé afin de ne pas jouer les mêmes adversaires qu'en début de saison 20202021,

De même, il sera procédé à aucune régularisation en cas de places vacantes dans l'une des divisions D1 à D4.

Sous réserve de la parution du calendrier général de la Ligue des Hauts de France, les diverses compétitions ouvertes aux clubs du DOF seront les suivantes :

29 août : 1^{er} tour de Coupe de France,

05 septembre : 2^{ème} tour de Coupe de France et 1^{er} tour de Coupe de l'Oise.

12 septembre :

- ✓ 1^{ère} journée des championnats D1 à D4 et 1^{ère} journée du challenge PATOUX pour les D5.

19 septembre :

- ✓ 3^{ème} tour de la Coupe de France (Entrée en lice des N3),
- ✓ 2^{ème} tour de la Coupe de l'Oise,
- ✓ 1^{er} tour de la Coupe OBJOIS, 1^{er} tour de la Coupe « Jacques CHIVOT ».

Calendrier Jeunes à 11

Brassages formule « Echiquier » :

- ✓ 18 et 19 septembre,
- ✓ 25 et 26 septembre,
- ✓ 02 et 03 octobre,
- ✓ 09 et 10 octobre,
- ✓ 16 et 17 octobre,
- ✓ 23 et 24 octobre.

1^{er} tour des Coupes de Jeunes à 11 :

- ✓ 05 et 06 novembre.

1^{ère} journée des championnats (Groupes de 8 équipes en aller et retour) :

- ✓ 14 et 15 novembre.

Obligations des Clubs (Equipes de Jeunes)



Décisions du Comité de Direction le 4 mai 2021 :

Le bon sens voulant que quiconque ne peut prédire l'avenir et encore moins les décisions des parents de nos jeunes pratiquants quant à la reprise de licence, et afin, de ne pas pénaliser en fin de saison les clubs pouvant être mis en difficulté par un manque de jeunes licenciés, il est décidé de surseoir aux obligations des clubs D1, D2, D3, en matière d'équipes de jeunes pour la saison 2021-2022 (Article 16 du Règlement des Compétitions Seniors).

Cependant, le cas des équipes D1 accédant à la R3 en fin de saison 2021-2022 reste soumis aux décisions qui seront prises par le Conseil de Ligue de la Ligue des Hauts de France ; celles-ci devant disposer règlementairement d'une équipe réserve seniors et d'au moins deux équipes de jeunes dont une à onze.

Dans le même esprit, il est décidé de surseoir aux obligations des clubs en matière d'encadrement (Seniors D1 et Futsal D1) pour toute la saison 2021-2022. En conséquence, aucune sanction de points au classement, ni aucune amende ne seront prononcées à ce titre.

Commission des terrains et installations sportives

Les grandes lignes : installations

- ✓ Création d'une échelle de 7 niveaux de classement

Aujourd'hui 6 niveaux plus Football à 11 soit 7 niveaux

Demain 7 niveaux de classement avec 3 blocs

Nouvelle durée de classement pour les T1 à T3 : 5 ANS

Durée de classement maintenue pour les T4 à T7 : 10 ANS

Les grandes lignes : éclairages

- ✓ Création d'une échelle de 7 niveaux de classement.

Aujourd'hui 5 niveaux plus EFootball à 11 soit 6 niveaux

Demain 7 niveaux de classement (E1 à E7)

- ✓ Prise en compte de la technologie LED dans la durée des classements.

- ✓ 12 mois E1 à E4 « sources classiques ».

- ✓ Allongée à 24 mois E1 à E4 avec des LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED.

Trésorier du D.O.F – Récapitulatif des aides aux clubs

• L'opération « 1000 Ballons »	15 000 €
• Remboursement 50% des engagements coupes	10 995 €
• Décompte des frais de secrétariat du 4 ^{ème} Trimestre	19 125 €
• Fonds de solidarité, soit 1.50 € par licence	42 579 €



Remboursement Coupes		
Engagement	Remb	Total
Remboursement coupe Séniors	50%	10 191,00 €
Remboursement Jeunes + Futsal	100%	2 542,00 €
Total		12 733,00 €

Remboursement Championnat		
Engagement	Remb	Total
Remboursement Séniors Masculins	80%	12 534,00 €
Remboursement Futsal + Féminines	100%	1 162,00 €
Total		13 696,00 €

SAISON 2017/2018	
Dotation de kit d'entrainement	28 500,00 €
Opération "1000 Ballons"	15 000,00 €
TOTAL	43 500,00 €
SAISON 2018/2019	
Remboursements engagements championnats et coupes	46 758,00 €
Opération "1000 Ballons"	15 000,00 €
TOTAL	61 758,00 €
SAISON 2019/2020	
Remboursement 50% des engagements coupes	10 995,00 €
Décompte des frais de secrétariat du 4ème trimestre	19 125,00 €
Remboursements licences à 1,50€ (fonds de solidarité)	42 579,00 €
Opération "1000 Ballons"	15 000,00 €
TOTAL	87 699,00 €
SAISON 2020/2021	
Remboursement des engagements championnats	13 696,00 €
Remboursement des engagements coupes	12 733,00 €
Décompte des frais de secrétariat du 2ème, 3ème et 4ème trimestre	51 363,00 €
Opération "1000 Ballons"	17 000,00 €
Aide sur ristournes licences, soit 1€ par licence (Création aide fonds de solidarité)	26 983,00 €
TOTAL	121 775,00 €

Total des aides aux clubs sur les quatre dernières saisons : 314 732 €

Commission Accompagnement des Clubs

Informations sur les aides et dispositifs : SERVICE CIVIQUE – APPRENTISSAGE – AIDES A L'EMPLOI



PRESENTATION SYNTHETIQUE (rappel du webinaire du 18/05 pour les 3 premiers points)

- DU SERVICE CIVIQUE

DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

D'AIDES A L'EMPLOI

- DE SUBVENTIONS PUBLIQUES
- PASS SPORT Etat
- DES INFORMATIONS ET DES CONTACTS !!
- Présentation envoyée sur demande

Points d'Information à la Vie Associative (PIVA)

- SOURCES ET VALLEES
- VILLE DE NOYON - NOYON

EMAIL : vieassociative@noyon.fr

- CSR RESSONS – RESSONS SUR MATZ

EMAIL : direction@csr.ressons.info

- CSC LASSIGNY - LASSIGNY

EMAIL : animation.csr.lassigny@orange.fr

- CSR GUISCARD - GUISCARD

EMAIL : anim.csr.guiscard@orange.fr

- ESPACE ANGELE FONTAINE - THOUROTTE

EMAIL : stephanie.menu@thourotte.fr

EMAIL : pjj@thourotte.fr

Tous les secteurs de l'Oise ont des PIVA

LE SERVICE CIVIQUE

- Jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap)
6 à 12 mois (Associations, Collectivités, Etablissements publics) : MOYENNE DE 8 MOIS
- Possibilité d'Intermédiation
- Mission d'intérêt général
- 9 domaines : SOLIDARITE/SANTE/EDUCATION POUR TOUS/CULTURE ET LOISIRS/SPORT/ENVIRONNEMENT/MÉMOIRE ET CITOYENNETE/DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET ACTION HUMANITAIRE/INTERVENTION D'URGENCE
- 24 Heures Hebdomadaires minimum
- Indemnités (ETAT ET STRUCTURE D'ACCUEIL)
- Protection Sociale

En Résumé ... le SERVICE CIVIQUE

Critères d'éligibilité

Pour qui ? Jeunes de 16 à 25 ans ou jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap (Attention : 1 seule fois dans sa vie)

Démarches : Demander un agrément via le site <https://www.service-civique.gouv.fr/>

Coût : 472,97 €/mois versés par l'Etat aux jeunes + 107,68€ si RSA ou boursier
107,58€/mois versés par le club aux jeunes (forfait sans justificatifs sauf contrat)



Aides : 100 €/mois versés par l'Etat au Club (automatique)
100 €/mois versés par le Conseil Régional HDF au club
(<https://aidesenligne.hautsdefrance.fr/sub/extranet/dispositif-consulter.sub?sigle=SCIV>)
Valable jusque cette saison ?? (/Elections Régionales)
100€ + 60 € : versés par l'Etat au club par jeune pour les formations
Obligations : 24 h mini/semaine. Formation Civique et Citoyenne (100 €) et PSC1 (60€) et AVOIR UN TUTEUR dans le club. Mission d'intérêt général
Exemples de missions : Promotion de l'Esprit Sportif – Aide à l'encadrement et au développement du PEF.
Contact : A la SDJES : Grégory Chibba : gregory.chibba@ac-amiens.fr
Stéphanie Cochet : stephanie.cochet@ac-amiens.fr et 03-60-01-93-93

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Quels publics ? Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus
Quelles formations ? Diplôme ou certificat professionnel maxi bac +5
Quels employeurs ? Ouvert aux associations
Quelle durée ? CDD 6 mois à 3 ans ou CDI 35 heures. Le temps de travail inclut le temps de formation + le temps en club

En résumé...LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

• Salaires d'un apprenti/âge en 1^{ère} année du contrat d'apprentissage

AGE	-18 ANS	18 A 20 ANS	21 A 25 ANS	26 ANS ET +
% SMIC	27%	43%	53%	100%
SALAIRE BRUT	419,74€	668,47€	823,93€	1554,58€

Aides exceptionnelles jusqu'au 31/12/2021 pour 1^{ère} année du contrat

APPRENTI -18 ANS	APPRENTI + 18 ANS
5 000 € sur 12 mois	8 000 € sur 12 mois

Coût d'un apprenti/âge jusqu'au 31/12/2021 en 1^{ère} année du contrat d'apprentissage

APPRENTI DE 18 A 21 ANS	APPRENTI DE 21 A 25 ANS
Environ 0€/mois	Environ 180€/mois



Critères d'éligibilité Pour qui ?	Jeunes de 16 à 29 ans (attention ! Obtention du diplôme à 18 ans dans le sport)
Démarches	Contactez le Centre de Formation des Apprentis (CFA) Contact avec votre OPCO : www.afdas.com et créer un compte Convention Employeur - CFA et CERFA Employeur - CFA - Apprenti Saisie sur le site de l'afdas
Coût	Salaires variables selon l'âge de 27 % à 100€ du SMIC
Aides	Jusqu'au 31/12/2021 : 5 000 € pour les mineurs et 8 000 € pour les majeurs (pour 1 an) <u>Charges résiduelles approximatives mensuelles pour le club :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 0€ pour les moins de 21 ans • 180€ de 21 à 25 ans • Pour les plus de 26 ans voir aide complémentaire A.N.S. de 6 000€
Obligations	Formation et un maître d'apprentissage (salarié ou président)
Contact	Afdas : 03-20-17-16-80 et un CFA (Ligue par exemple): lille@afdas.com SDJES: pour complément A.N.S. : laurence.sauvez@ac-amiens.fr

Critères d'éligibilité Pour qui ?	Jeunes de 16 à 29 ans (attention ! Obtention du diplôme à 18 ans dans le sport)
Démarches	Contactez le Centre de Formation des Apprentis (CFA) Contact avec votre OPCO : www.afdas.com et créer un compte Convention Employeur - CFA et CERFA Employeur - CFA - Apprenti Saisie sur le site de l'afdas
Coût	Salaires variables selon l'âge de 27 % à 100€ du SMIC
Aides	Jusqu'au 31/12/2021 : 5 000 € pour les mineurs et 8 000 € pour les majeurs (pour 1 an) <u>Charges résiduelles approximatives mensuelles pour le club :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 0€ pour les moins de 21 ans • 180€ de 21 à 25 ans • Pour les plus de 26 ans voir aide complémentaire A.N.S. de 6 000€
Obligations	Formation et un maître d'apprentissage (salarié ou président)
Contact	Afdas : 03-20-17-16-80 et un CFA (Ligue par exemple): lille@afdas.com SDJES: pour complément A.N.S. : laurence.sauvez@ac-amiens.fr

Intitulés	Observations	Durée de l'aide	Aide /an	Conditions	Contact
Emploi Agence du Sport (Etat)	CDI carte pro Avant le 24/05 Compte association du club (code 202)	3 ans	12 000 € Pour un temps plein (possibilité temps partiel)	Missions de dvt (Projet fédéral, territoires carencés)	Laurence.sauvez@ac-amiens.fr
Dispositif « Emploi 1 jeune 1 solution » (Etat)	CDI carte pro (moins de 25 ans) Avant le 24/05 Compte association du club (code 202)	2 ans	10 000 € Pour un temps plein (possibilité temps partiel)	Missions de dvt (Projet fédéral, territoires carencés)	Laurence.sauvez@ac-amiens.fr
Parcours Emploi Compétences (PEC) (Etat)	Contrat de 20h minimum Aide de 65% (-26 ans et handi-30 ans) Aide de 80% (Rés.QPV)	9 à 12 mois	65% à 80% du smic brut	Convention et accord du Pôle Emploi	equipe.entreprise-tA@phone-et-mails Agences DT Oise.xlsx.pdf



Intitulés	Observations	Durée de l'aide	Aide /an	Conditions	Contact
Création d'Emploi Associatif Pérenne (CREAP) (Conseil Régional HDF)	En attente des élections	4 ans	10 000€ 8 000€ 6 000€ 4 000€	À voir /élections	benoit.CAILLEUX@hautsdefrance.fr
FAFA EMPLOI (FFF) + Transports - Equipements	CDI Responsable Sportif : BMF Responsable Administratif : Bac +2	4 ans	10 000 € 8 000€ 7 000€ 5 000€ <small>Pour un temps plein (possibilité temps partiel)</small>	Dossier 3 mois avant l'embauche	secretariat@oise.fff.fr Indiquer FAFA dans l'OBJET

Intitulés	Observations	Durée de l'aide	Aide /an	Conditions	Contact
Club Sports 60 (Conseil Départemental de l'Oise)	En attente des élections Février 2022 ? • Elle comporte 2 aides distinctes : Fonctionnement (aide à la rémunération d'un entraîneur et intégration des sportifs handicapés) Investissement (aide à l'acquisition de matériel sportif à la fois collectif et pédagogique (plafond 1200 €) et aide à l'acquisition de matériel spécifique pour personne handicapée (plafond 2 500 €). • Pass'Sports de 15€	Ponctuelle et renouvelable	20% du brut résiduel Pour salariés avec carte pro	À voir /élections	associations@oise.fr https://www.oise.fr/information/guide-des-aides-departementales/aide-aux-associations-sportives-et-leurs-licencies-2043

Le PASS SPORT Etat

50 €/enfant

Pour enfants 6 à 17 ans révolus au 30/06/2021

Foyer bénéficiant ARS/Handicapés

Courrier reçu par les familles cet été à donner au club entre le 01/07 et 31/10

Déclaration en ligne début juillet pour les associations volontaires et demande de remboursement en ligne entre Octobre et Décembre 2021

CRDLA SPORT (CNOSF)

Site accompagnement des associations

- <https://crdla-sport.franceolympique.com/accueil.php>
- Pour être accompagné GRATUITEMENT pour créer et/ou pérenniser un emploi:

Il existe le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Sonia.benamar@bge-picardie.org Melanie.chassin@bge-picardie.org



Accompagnement des clubs

Création d'une commission accompagnement des clubs Objectifs de la Commission :

- ✓ Favoriser la proximité avec tous les clubs grâce aux référents de secteurs
- ✓ Aider à la structuration des clubs volontaires : formation sur 10 demi-journées pour les clubs volontaires, suivi de terrain, réunion thématique.

Rôle des référents :

- ✓ Ecouter : recenser les besoins des clubs de mon secteur
- ✓ Informer : Selon les demandes des clubs
- ✓ Orienter : Vers le D.O.F. et les personnes ressources pour plus de précisions

Une coopération cadrée et bienveillante

Septembre – Octobre 2021 : le référent prend contact avec les clubs de son secteur

- ✓ Cadrer le fonctionnement entre le club et le référent Qui contacte le référent ?

Quand contacter le référent ?

Pourquoi contacter le référent ? L'engagement

des clubs

- ✓ Prendre contact avec le référent ou la référente dans des horaires qui respectent sa vie privée.
- ✓ De contacter la référente ou le référent pour des questions dans les domaines suivants :

Demande de renseignements sur les aides (F.A.F.A ; A.N.S ; Département ; Région...).

Formations (Dirigeants, Educateurs, Arbitres).

Structuration du club (Labels).

Organisation de la pratique (Foot animation, Foot des jeunes, Foot séniors, Foot loisir, Futsal...).

Demande de précisions sur des informations transmises par le district, la ligue, la FFF.

- ✓ Ne pas contacter la référente ou le référent pour des faits de matchs, des réserves à poser et toutes questions « réglementaires » en général.



Fiche pratique

QUE DIRE-SAVOIR SUR... LA FORMATION DES EDUCATEURS

- 1** LE CALENDRIER EST ETABLI PAR LE DISTRICT. LES INSCRIPTIONS SONT GERÉES PAR LA LIGUE DES HAUTS DE FRANCE.
- 2** LES INSCRIPTIONS SE FONT UNIQUEMENT SUR LE SITE DU DISTRICT OU DE LA LIGUE
- 3** LES MODULES SE PASSENT SUR DEUX JOURS SAUF LE MODULE U7 (1J). ON PEUT DÉBUTER PAR LE MODULE DE SON CHOIX
- 4** UN MODULE COÛTE 75 EUROS. DES BONS D'AIDE À LA FORMATIONS DE LA FFF SONT DISPONIBLES SELON LES MODULES

PERSONNE RESSOURCE : PASCAL LEFEBVRE
INFORMATIONS : ONGLET FORMATION SITE DOF

DISTRICT OISE FOOTBALL

QUE DIRE-SAVOIR SUR... LA PRATIQUE DE U11 À U13

- 1** SE JOUE À 8 LE SAMEDI MATIN POUR LES U11, LE SAMEDI APRES-MIDI POUR LES U13. SOUS FORME DE PLATEAU DE 3 EQUIPES OU DE RENCONTRE DE 2 EQUIPES SELON LA CATEGORIE ET LE NIVEAU.
- 2** LA SAISON SE DERoule EN 3 PHASES : SEPTEMBRE-NOVEMBRE; NOVEMBRE-FEVRIER; MARS-MAI. SAUF POUR LE NIVEAU CHALLENGE ET PRE-LIGUE U13 (2 PHASES)
- 3** LE NIVEAU DE PRATIQUE EST CHOISI PAR LES CLUBS À CHAQUE PHASE. LA COMMISSION DES JEUNES RÉPARTI LES ÉQUIPES SELON LES NIVEAUX
- 4** EN U13, UNE PHASE DE BRASSAGE EN SEPTEMBRE-OCTOBRE DÉTERMINE LES EQUIPES QUI PARTICIPENT AUX CHAMPIONNATS CHALLENGE ET PRE-LIGUE. CAHIER DES CHARGES POUR PARTICIPER AU BRASSAGE.

PERSONNES RESSOURCES : PATRICK MAIGRET - DAMIEN BAUCHY

INFORMATIONS : LIVRET ACCOMPAGNATEUR U11 - SUR LE SITE DU DOF ONGLET "JEUNES" PUIS "U11-U13"

DISTRICT OISE FOOTBALL

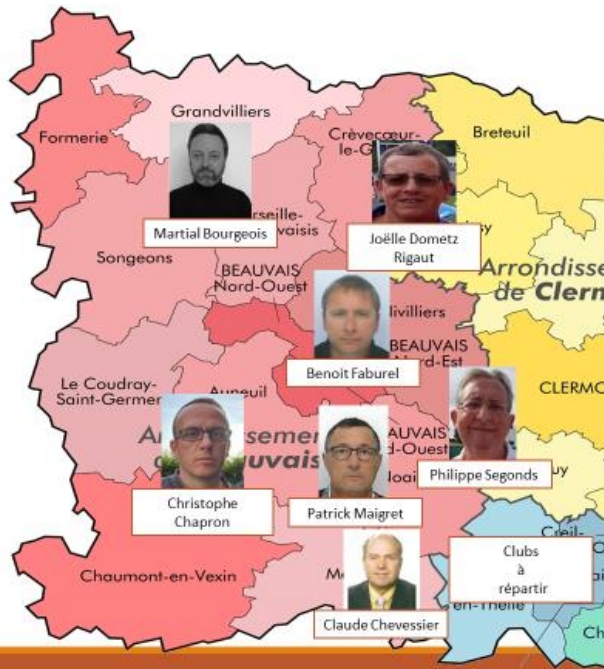
QUE DIRE-SAVOIR SUR... LA PRATIQUE DE U6 À U9

- 1** SE JOUE À 4 EN U6-U7, À 5 EN U8-U9. 2 PHASES DANS LA SAISON "AUTOMNE" ET "PRINTEMPS" LES ENGAGEMENTS SE FONT **FIN AOUT** ET EN **JANVIER**.
- 2** SOUS FORME DE PLATEAU FESTIF LE SAMEDI MATIN. PAS DE CLASSEMENT. POSSIBILITE D'AJUSTER LE NOMBRE D'EQUIPES PAR LE CLUB TOUT AU LONG DE LA SAISON
- 3** LES CLUBS SONT RÉPARTIS DANS 10 SECTEURS PAR LA COMMISSION DES JEUNES.
- 4** LE CALENDRIER ET LE LIEU DES PLATEAUX SONT ÉTABLIS PAR LES CLUBS LORS DES **REUNIONS DE SECTEURS** EN SEPTEMBRE ET EN FEVRIER

PERSONNES RESSOURCES : PATRICK MAIGRET-DAMIEN BAUCHY

INFORMATIONS : LIVRETS ACCOMPAGNATEURS U7 ET U9 - SUR LE SITE DU DOF ONGLET "JEUNES" PUIS "DECOUVERTE-EVOLUTION"

DISTRICT OISE FOOTBALL



Secteur Ouest

FABUREL BENOIT
vous accompagne dans votre développement

FC ST JUST DES MARAIS
US FOUQUENIES
AS HERCHES TROISSEREUX
US BRESLES
FC TILLÉ
AS ALLONNE
ASPTT BEAUVAIS
BEAUVAIS UNITED
FC BELLOVAQUES
US ETOUY AGNETZ

Référents clubs 2020-2024

DOMETZ JOËLLE
vous accompagne dans votre développement

AS NEUVILLE SUR OUDOUVIL
AS NOYERS ST MARTIN
AS VERDREL
JS BULLES
JS THIEUX
RC ST OMER EN CHAUSSÉE
CS HAUVILLERS
FC GUINECOURT
US CREVECOEUR

Référents clubs 2020-2024

BOURGEOIS MARTIAL
vous accompagne dans votre développement

AS FEUQUIERES
US GAUDECHART
FC ST SAMSON
FC SAINT PAUL
FC CEMPUIS
JS MOLIENS
SC SONGEONS
ES FORMERIE
US MARSELLE EN BEAUVAIS
AC GRANDVILLERS
RC BLARQUES

Référents clubs 2020-2024

CHAPRON CHRISTOPHE
vous accompagne dans votre développement

AS NORTCHEVREUIL
FC COUDRAY
FC SAINT-AUBIN
US SAINT GERMES DE FLY
AS DNS EN BRAY
AS AUNEUIL
CS CHAINMONTAIS
AS TRIE CHATEAU
FC JOUY SOUS THIELLE
SC SEMPONTAINE

Référents clubs 2020-2024

SEGOND PHILIPPE
vous accompagne dans votre développement

AS HIALLES CAUVIGNY
FC ST SULPICE
AS LAVERSINES
US BALAHY
AC HERMES BERTHECOURT
AJ LABOSSIERE
US STE GENEVIÈVE
EC VILERS BAULLEUX

Référents clubs 2020-2024

CLUBS A REPARTIR

AS CHEMINOT CHAMBLÉ
EFC DEUDDONNÉ-PURSEUX
RC LORMAISON
AS BORNEL
ES ERCUIS
FC BORAN
OS LE MESNIL
AS LA CHAPPELLE ST PIERRE
FC ESCHES POSSEUSE

Référents clubs 2020-2024

CHEVESSIER CLAUDE MAIGRET PATRICK
vous accompagne dans votre développement

AS LA DRENNE
SC LES MARETTES
USR SAINT CRÉPIN
FLEURY SPORT
US MÉRU
AS BEAUVAIS
FC CHAMBLÉ
HENONVILLE UNITED
FC ANBLAINVILLE

Référents clubs 2020-2024



Secteur Centre



DORRE STÉPHANIE
vous accompagne dans votre développement

AS BRUNVILLERS
ESC WAVIGNIES
RC CAMPREMY
US PAILLART
US FROISSY
AC ROLLOT
US BRETEUIL
AS MAIGNELAY MONTIGNY
RC WAVIGNIES
SC ARSAUVILLERS

Référents clubs
2020 -2024

BOUTHORS NATHALIE
vous accompagne dans votre développement

AS LA NEUVILLE EN HEZ
FC LIANCOURT CLERMONT
FC CAUFFRY
FC ANGY
OC BURY
AS SAINT REMY EN L'EAU
FC NEUILLY CAMBRONNE
FC THURY

Référents clubs
2020 -2024

HERNU LUC
vous accompagne dans votre développement

AS MONCHY ST ÉLOI
SFC MONTAIRE
US MONTAIRE
US CHANTILLY
USN SENLIS
US PONT-STE-MAXENCE
SC ST JUST-EN-CHAUSÉE
ACLES ST JUST
AS RAVENEL
US LIEUVILLERS

Référents clubs
2020 -2024

BEDIN CHRISTOPHE
vous accompagne dans votre développement

AS SILLY-LE-LONG
ES THIERS-SUR-THÈVE
AJ MONT LÉVÊQUE
CS AVILLY
AFC CREIL
UFAA CREIL
AS AUGER ST VINCENT
US MONTAGNY
AS PLAILLY
PSM FUTSAL

Référents clubs
2020 -2024

MAIGRET PATRICK
vous accompagne dans votre développement

AS ORRY-LA-CHAPELLE
AS THIVERNY
US VILLERMOISE
US LAMORLAYE
US OUVIEUX
CREIL FUTSAL
US ST MAXIMIN
USE ST LEU D'ESSERENT
ANTILLAIS CREIL
AS COVE-LA-FORÊT

Référents clubs
2020 -2024

DEALET DOMINIQUE
vous accompagne dans votre développement

AS VÉTÉRANS BURY
AS CHEMINOT
CREIL NOGENT
AS LAMNEVILLE
US NOGENT
US MOUY
AS VERNEUIL
US VILLERS ST PAUL
AS COMPAGNON DU MARAIS
US CIREZ-LES-MELLO
US BREUIL LE SEC

Référents clubs
2020 -2024



Secteur Est

WARIN KÉVIN
vous accompagne dans votre développement

FC MURANCOURT
US LASSIGNY
JS GUISCARD
FC GOLANCOURT
FC J NOYON
AFC CRISOLLES
ST RESSONS SUR MATZ
FC SALENCY
US BEAUVRAIMES

Référents clubs
2020 -2024

GOSSE DANY
vous accompagne dans votre développement

FC CLAIRIOUX
LC LÉGLANTIERES
US ESTRÉES
SAINT DENIS
TRICOT OS
ES RÉNY
AS ELINCOURT
US BAUDY
MONCHY-HUMIÈRES
US 2 VALLÉES
FC LA NEUVILLE ROY

Référents clubs
2020 -2024

DENEU JOSÉ
vous accompagne dans votre développement

FC PORTUGAIS COMPIÈGNE
ES ORMOY SOUVY
JSA COMPIÈGNE
AFC COMPIÈGNE
US ATTICHY
US MARGHY
RC RETHONDES
US PIERREFONDS
SC LANOTTE BREUL
FC GÉNÉRATION ESPOR CLOS DES ROSES

Référents clubs
2020 -2024

VAN HYFTE LUC
vous accompagne dans votre développement

AS THOUROTTE
US MACHÉMONT
FC CARLEPONT
FC LONGUEIL ANREL
AS TRACY LE MONT
FC CHIRY OURSCAMP
US PLESSIS BRION
AS MORTHACO
US RIBECOURT
US CHOISY-AU-BAC

Référents clubs
2020 -2024



BIENVENU PIERRE
vous accompagne dans votre développement

AS BOISSY-FRESNOY
FC LAGNY-PLESSIS
ESPS THURY EN VALOIS
ES VALOIS
AS PÉROY
AS MULTIEN
US NANTEUIL
AS MAREUIL-SUR-OURCQ
VFC NANTEUILLAIS
US CRÉPY-EN-VALOIS

Référents clubs
2020 -2024

COUSSON THOMAS
vous accompagne dans votre développement

US CHEVRIÈRES-GRANDFRESNOY
ASL SACY-LE-PETIT
AS SAINT SAUVEUR
AS ANGOICOURT
FC BÉTHISY
FC NOINTEL
FR LES AGEUX
AS PONTPOINT
FC RURAVILLE
FC SACY-ST-MARTIN

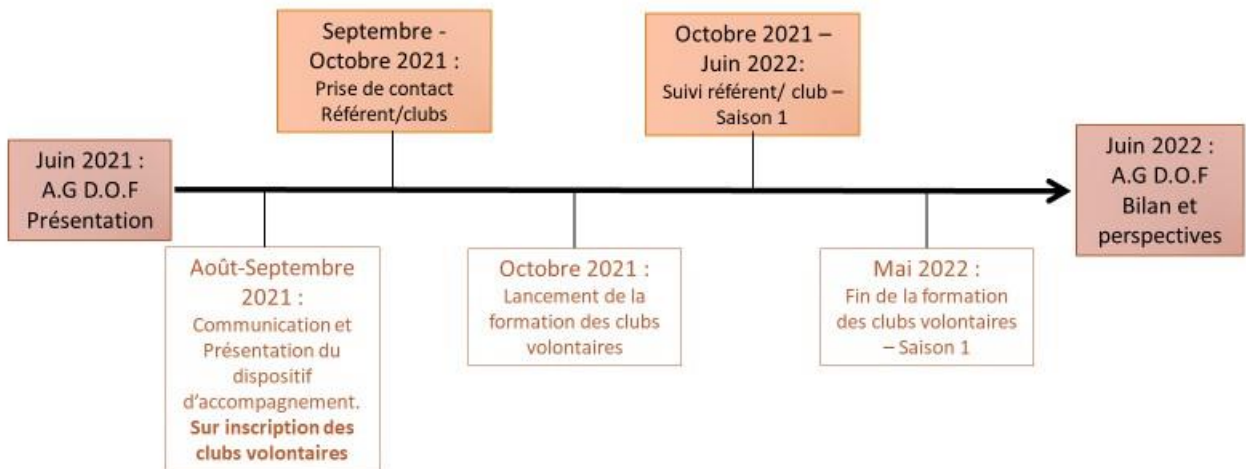
Référents clubs
2020 -2024

LEMY JOELLE
vous accompagne dans votre développement

FC YAUMOISE
CA VENETTE
CS VAUCIENNES
ES COMPIÈGNE
COMPIÈGNE FUTSAL
US VERBERIE
US BONNEUIL EN VALOIS
ASC VAL D'AUTOMNE
DYNAMO CANLY LONGUEIL

Référents clubs
2020 -2024

Accompagnement des clubs 2021-2022



Je vous souhaite une excellente journée et déclare cette assemblée générale close.

Le Président

Claude COQUEMA

La Secrétaire Générale

Nathalie DEPAUW